

ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANE

REF : DOT/SDT/DRA/07/2024

Relizane : 07/02/2024

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS DE
RELIZANE

A Monsieur BENKABOUCHE MOHAMED MOUNIR

Cité La gare N°03 Relizane

Objet : 1^{ER} Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°05/2021 ayant pour objet la réalisation des travaux de distribution ODN, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°143 DU 18/05/2023 relatif aux travaux de la Cité ABIN3 MAZOUNA il a été constaté :

Que vous n'avez pas notifié l'ODS de reprise du 28/01/2024 après la dotation des accessoires et câbles FO pour reprendre les travaux.

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.



Le Directeur
Directeur Opérationnel Des
Télécommunications De Relizane
Salim DJIDJELI